L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 22 MARS 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

BOUQUE & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 22 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Geo. Pearson, à 11 heures, au No. 287, rue Tchoupitoulas, entre Baronne et Dryades, beaux meubles, tables, glaces, tableaux, gravures, tapis, etc.

Par S. Guillaudé, à 11 heures, la vacherie de Fernand Montamat.

Par Madison, Martz & Co.—Au No. 32 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Colleen Printing Office", coin des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIES PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co., Successeurs d'Ernest Turpin, 98 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MERCREDI.

ACADÉMIE DE MUSIQUE — Troupes Walhalla & Bioplastic, et Gaiété Comique.

ST-CHARLES—Fritz our Cousin German.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St-Charles.

Les Illusions de M. Thiers.

M. Thiers a été nommé représentant dans 20 départements, il tient le pouvoir exécutif d'une assemblée élue sous la république, avec toutes les formes et garanties imaginées par les républicains, il s'est entouré des anciens députés républicains Paris, Jules Favre, Ernest Picard, [illegible] Simon, et de généraux républicains, [illegible] a nommé un préfet de police répu[illegible]. Il a, en un mot, donné tous les [illegible] possibles à la république, et il a [illegible] cela suffirait pour apprivoiser le [illegible] révolutionnaire qui s'empare, aux [illegible] de crise périodiques, de l'âme des [illegible] et l'affole comme la tempête affolle l'aiguille aimantée.

[illegible]rd'hui, M. Thiers pleure ses illusions perdues et il n'a d'autre ressource [illegible] mêler ses larmes à celles de son [illegible] Jules Favre.

[illegible] dépêche de Londres, du 16 mars, [illegible] avoir annoncé que le gouvernement [illegible] concentré à Paris 40,000 des régu[illegible] de Chanzy pour soumettre l'insur[illegible] avec l'aide des bataillons fidèles [illegible] garde nationale, dit que le délai de [illegible]-quatre heures accordé aux insurgés [illegible] déposer les armes est expiré, et ajoute que l'opinion générale à Bordeaux est [illegible] les mécontents se sont soumis à l'ordre du général Vinoy, en présence de la *futilité de la résistance*.

C'était là, sans doute, aussi l'opinion de M. Thiers puisqu'il a tant insisté pour que l'assemblée vint siéger à Versailles, au lieu d'aller à Fontainebleau. On ne peut lui supposer l'idée d'avoir voulu attirer les représentants de la nation dans la gueule du loup.

Il faut donc reconnaître que M. Thiers a été aussi imprévoyant et aussi faible contre les ennemis de l'intérieur que Napoléon III l'avait été contre ceux de l'extérieur, et que le gouvernement du 4 septembre l'avait été à la fois contre les envahisseurs et contre les émeutiers.

Malgré sa longue expérience des hommes et des choses de son pays, M. Thiers s'est laissé jouer comme un enfant. Les scènes du 24 février dont on trouvera le récit plus loin, les souvenirs de 1848, les exemples de Lyon et de Marseille, l'arrivée à Paris des garibaldiens et autres professeurs cosmopolites en barricades et en révolution, tout se réunissait pour avertir le gouvernement de l'acte de trahison qui se préparait. Et ce gouvernement n'a rien prévu, rien su empêcher. Il a livré Paris à l'émeute comme le gouvernement impérial avait livré la France à l'invasion, et à quelle émeute! — à une émeute sans nom, anonyme, dont les chefs ont dû être pris dans les bas-fonds de la démagogie!

Lamartine se flattait d'avoir joué le rôle de paratonnerre, ce qui n'a pas empêché l'orage de juin 1848 d'éclater. Thiers a voulu singer Lamartine, mais il n'a pas encore paru un Cavaignac pour sauver le pays de l'anarchie. L'homme de la situation ne s'est pas encore révélé.

Cependant, cet état de chose ne saurait se prolonger longtemps. Cette révolution a eu lieu sans l'assentiment des représentants les plus radicaux de Paris, car nous voyons 17 d'entre eux, entr'autres Louis Blanc, Quinet, Schoelcher, Gambon et même Millière, adjurer, le 16 mars, le peuple de Paris de soutenir le gouvernement. Les seuls chefs connus, jusqu'à présent, sont Ricciotti Garibaldi, un nommé Assy, président de la ligue internationale des travailleurs, et un inconnu du nom de Lablèche.

La majorité du peuple de Paris ne peut appuyer longtemps de pareils hommes et elle n'attend, sans doute, que l'arrivée des libérateurs que la France va lui envoyer, pour se joindre à eux et écraser les usurpateurs.

Il est temps que le gouvernement passe en des mains fermes et énergiques qui sachent faire respecter la volonté du pays et rétablir l'ordre dans la rue et la confiance dans le cœur des bons citoyens. M. Thiers et ses collègues ont été au-dessous de leur tâche, et ils doivent céder la place à d'autres. Nous attendons anxieusement la décision de l'Assemblée, si toutefois celle-ci a pu se réunir et prendre une décision.

Négociations pour les frontières du Rhin.

Les dépêches suivantes mentionnent des bruits assez étranges sur des négociations qu'aurait ouvertes Bismarck pour la revente à la France, non seulement de Mulhouse, mais encore de toute la partie cédée de l'Alsace et de la Lorraine. Une autre dépêche va plus loin et parle de négociations pour la réannexion à la France des provinces rhénanes, ce qui est peu croyable. Nous reproduisons ces dépêches qui sont spéciales au *Standard*:

Londres, 16 mars—Des avis spéciaux de Paris annoncent que M. Thiers a reçu une communication diplomatique du chancelier Bismarck, déclarant qu'il éprouve de grands embarras dans l'établissement des relations politiques et commerciales des provinces cédées, l'Alsace et la Lorraine.

Les habitants résistent à toute innovation, et ceci réuni aux protestations des Chambres de commerce allemandes, déclarant que la concurrence des produits des manufactures de Mulhouse, Colmar, Strasbourg, Saverne et d'autres villes de l'Alsace, ferait du tort à leurs affaires, rend la tâche de la réorganisation onéreuse.

Le comte de Bismarck insinue que moyennant une augmentation d'indemnité de 1,500 millions, l'Allemagne peut renoncer à l'Alsace et la Lorraine. Cette dépêche n'a pas encore reçu de confirmation officielle, mais les assertions en paraissent plausibles.

Par une singulière coïncidence, le *Manchester Guardian* donne les mêmes insinuations et va jusqu'à déclarer que des négociations non-officielles sont actuellement pendantes entre Bismarck et Jules Favre, ayant pour objet la réannexion à la France des provinces rhénanes, moyennant une addition à l'indemnité de cinq milliards déjà accordée.

La nouvelle de ces négociations a causé une agitation considérable dans toute l'Allemagne. Le sentiment universel, et particulièrement à Bade, en Bavière et au Wurtemberg, est opposé à l'abandon des acquisitions territoriales. On déclare que la possession des deux rives du Rhin comme frontière est une nécessité suprême.

☞ AVIS AUX HAVANAIS. — Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas, au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

☞ Gants blancs à 1, 2, 3 et 4 boutons, chez Guéblé & Nippert.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Willcox & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 196 & 198, à la Nlle-Orléans.

—Des lettres de Metz font savoir que les autorités prussiennes viennent d'expulser tous les employés français, [illegible].

Il leur est accordé trois jours pour partir.

Un récent arrêté du gouvernement prussien de l'Alsace expulse les personnes d'origine française de la ville de Strasbourg. Trois jours leur ont été accordés pour quitter la ville.

☞ AVIS AUX mères.—Chapeaux pour enfants, en paille, laine, de 25 cents à $2 au coin St-Louis et Royale.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous rappelons à nos lecteurs et au public que le bénéfice de M. Dumestre est fixé au mardi, 28 mars. L'éminent artiste auquel les habitués de l'Opéra sont redevables de tant de belles et agréables soirées, donne pour cette représentation *Rigoletto*, de Verdi, dans lequel il a eu, l'an dernier, un si éclatant succès. Mme Dumestre, comme cela a été annoncé, jouera Gilda. Les autres rôles seront remplis par Mlle d'Edelsberg, MM. Cazeaux et Castelmary.

Les personnes qui désirent assister à la représentation de mardi prochain, feront donc sagement de se hâter de retenir leurs places, car la salle ne sera pas assez vaste pour contenir tous ceux qui voudront applaudir l'artiste dont le talent puissant et sympathique a conquis la faveur du public orléanais.

L'affiche annonce pour demain, jeudi, le *Barbier de Séville*.

GRAND CONCERT DE MADEMOISELLE FAIREX.—C'est ce soir que doit avoir lieu, à la salle des Odd-Fellows, le grand concert de mademoiselle Fairex. Ce sera la seule occasion que le public aura d'entendre cette jeune cantatrice pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans. Tous ceux qui ont applaudi aux débuts de mademoiselle Fairex voudront juger des progrès qu'elle a faits à Paris sous la direction d'un éminent professeur, le baryton Delle Sedie. Ils voudront en même temps donner une marque de sympathie et d'encouragement à une artiste louisianaise.

Le concert commencera à sept heures et demie. On trouvera des billets et des programmes dans les principaux magasins de musique.

☞ Nous apprenons avec plaisir que M. JULES MOSSY, après une longue absence de cette ville, vient de reprendre l'exercice de ses fonctions de notaire, qu'il a exercées parmi nous pendant de nombreuses années avec une considération bien méritée. Voir son adresse aux annonces.

HABITS SUR COMMANDE.—M. C. Lazard, No 195 Vieille Levée, au coin de la rue Ste. Anne, informe le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir un nouveau fonds d'articles de printemps et qu'il garantit la confection des habits qui lui sont commandés. Nous appelons, en conséquence, l'attention de tous ceux qui tiennent aux habits bien faits sur l'atelier de M. Lazard, où règnent toujours le bon goût et la mode.

☞ Nouvel envoi de gants de peau à 75c la paire, chez Guéblé & Nippert.

NOUVELLES PAR LE CABLE.

Nous empruntons aux journaux de New York les dépêches suivantes:

Londres, 16 mars—Une véritable terreur prussienne règne dans la ville de Rouen. Plusieurs rencontres, dont quelques-unes se sont terminées fatalement, ont eu lieu entre les troupes prussiennes et les habitants. Le peuple profite de toutes les occasions de vengeance qui s'offrent à lui.

Londres, 16 mars—Le docteur Nélaton, médecin de l'ex-empereur des Français, a été prié de se rendre immédiatement à Wilhelmshohe pour faire une grave opération chirurgicale sur Napoléon, qui vient d'avoir une attaque sérieuse de son ancienne maladie.

Paris, 16 mars—Henry Rochefort est maintenant en si bonne voie de guérison, que les médecins ont déclaré que tout danger a disparu. Sa prompte convalescence est considérée comme certaine.

Londres, 16 mars—On dit qu'un mariage est arrangé entre la princesse Beatrice, cinquième fille et neuvième enfant de la reine Victoria, et le marquis d'Ely. La princesse est âgée de 14 ans, le marquis de 23.

Londres, 15 mars—*Le Guardian* de Manchester du 15 dit qu'il est possible que l'Alsace et la Lorraine soient laissées à la France, moyennant certaines conditions qui sont en ce moment l'objet de négociations non officielles.

Londres, 15 mars.—L'empereur Guillaume et sa suite sont arrivés aujourd'hui à Metz. L'empereur paraissait souffrir beaucoup de ses rhumatismes. Il a reçu un accueil enthousiaste de la part des soldats allemands, mais glacial de la part de la population française. Le peu de femmes que l'on voyait traverser rapidement les rues étaient vêtues de deuil et voilées. En visitant la citadelle, Sa Majesté s'est enrhumée du cerveau.

NIAISERIES SENTIMENTALES DE JULES FAVRE.—Nous trouvons dans la *Gironde* la lettre suivante adressée par M. Jules Favre aux membres de l'ancien gouvernement et à ceux des ministres qui ne font pas partie du nouveau cabinet:

Mes chers amis.—Vous me trouverez sans doute très en retard, et cependant vous m'excuserez d'avance, d'autant plus que vous avez deviné, sans que je vous l'aie exprimé, tout ce que mon cœur renferme d'amitié et de reconnaissance pour vous. Nous n'avions pas besoin de cette épreuve pour être sûrs les uns des autres. Elle n'en est pas moins la plus éclatante confirmation de nos sentiments réciproques. Nous avons lutté et souffert ensemble, toujours soutenus par notre ardent amour de la patrie et notre commun attachement.

J'aurais voulu que, dans la transformation qui s'opère, nous demeurassions tous à un titre égal au service de la république, et il a fallu une nécessité impérieuse pour que je consentisse à faire autrement. Toutefois, le faisceau demeure uni. J'ai trouvé notre ami Ferry aussi affectueux, aussi dévoué, aussi désintéressé que par le passé. Rien ne sera donc changé, et, quoi qu'il arrive, nous resterons toujours liés par une étroite amitié et par la ferme volonté de fonder dans notre pays un gouvernement véritablement libre.

Je vous embrasse, mes chers amis, du meilleur de mon cœur.

JULES FAVRE.

22 février 1871.

☞ Quiconque veut gagner de $1 à $2, doit acheter son chapeau au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

☞ Gants de peau vert lumière et bleu de ciel, fraîchement déballés, chez Guéblé & Nippert.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

—Le 26 février, à l'hôtel des affaires étrangères, M. Kern, ministre plénipotentiaire de la République helvétique, a présenté au président chef du pouvoir exécutif de la République française les lettres de créance que son gouvernement lui a expédiées pour l'accréditer près du gouvernement nommé par l'Assemblée nationale. Il a exprimé toute sa satisfaction d'être le premier à saluer officiellement, au nom de la République helvétique, le gouvernement républicain que la France vient de se donner. Il a ajouté que nul, plus que lui, n'avait le droit de faire des vœux sincères pour son succès, puisqu'il avait l'honneur de représenter une république qui avait su garantir à son pays l'indépendance, l'ordre et la prospérité; mais, si elle est parvenue à ce résultat désirable, c'est en veillant à l'exécution des lois avec une fermeté qui ne s'est jamais démentie.

M. Kern a terminé son allocution en rappelant à M. Thiers qu'il l'avait toujours suivi avec une vive sympathie dans toutes les phases de sa carrière politique, et qu'il était particulièrement heureux de l'avoir vu accepter avec tant de courage et de dévouement la tâche difficile que lui a confiée l'Assemblée de réparer les maux de la Patrie et d'y fonder des institutions libres.

Le président du conseil a répondu cordialement à ces excellentes paroles. Il a prié M. Kern de donner au gouvernement de la République helvétique l'assurance de ses sentiments de vive et profonde amitié.

"Nos deux pays, a-t-il dit, n'auront aucune peine à vivre étroitement unis; ils s'aiment, se respectent et n'ont que des intérêts communs. La Suisse nous donne de si bons exemples, que nous serions coupables de ne pas les imiter; nous serions plus coupables encore de ne pas l'imiter dans ce qu'elle a fait de bien. Elle ne peut, du reste, être représentée par un homme à la fois plus sûr et plus distingué que son ministre actuel, et la France n'oubliera pas qu'il a vaillamment partagé les douleurs et les périls de Paris. C'est un lien nouveau entre la Suisse et nous, et le président du conseil attache un grand prix à en témoigner sa gratitude à M. Kern."

☞ A l'enseigne de Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale, nettoyage de Panamas, sans acide. Chapeaux de saison, à bon marché.

—A Paris, comme à Marseille, comme à Bordeaux, comme à Lyon, [illegible]

—Le prince Napoléon a été élu en Corse [illegible]

☞ Chapeaux de paille pour enfants, à très bon marché, au coin St-Louis et Royale.

Evénements de Paris.

LES PROCLAMATIONS.

Le câble nous a appris les événements qui ont précédé et suivi l'occupation de Paris, mais d'une façon si incomplète que nous croyons devoir revenir sur cette importante et triste page de notre histoire.

Voici, d'après le *Journal officiel*, le texte de la proclamation du ministre de l'intérieur qui a annoncé à la population de Paris, la signature des préliminaires de la paix:

Les préliminaires de paix viennent d'être signés. Un nouvel armistice de 15 jours fait cesser déjà, pendant les contributions et les réquisitions de guerre que chaque jour aggravait.

Malgré tous les efforts, il n'a pas été possible d'empêcher l'entrée, dans certains quartiers de Paris, d'une partie de l'armée allemande.

Nous n'avons pas besoin de dire les sentiments que fait naître en nous cette épreuve que le gouvernement aurait voulu épargner à la ville de Paris. Les négociateurs allemands avaient proposé de renoncer à toute entrée dans Paris, si l'importante place de Belfort leur était concédée définitivement. Il leur a été répondu que si Paris pouvait être consolé dans ses souffrances, c'était par la pensée que cette souffrance valait au pays la restitution d'un de ses boulevards, tant de fois et naguère encore illustré par la résistance de nos soldats.

Nous faisons donc appel au patriotisme des habitants de Paris, en les conjurant de rester calmes et unis. La dignité dans le malheur est à la fois l'honneur et la force de ceux que la fortune a trahis, elle doit être aussi leur espérance d'un meilleur avenir.

Paris, le 26 février 1871.

Le ministre de l'intérieur,
ERNEST PICARD.

Le gouvernement a fait afficher la proclamation et l'ordre du jour suivants:

PROCLAMATION.

L'entrée des troupes allemandes a été réglée entre l'autorité militaire française et l'autorité militaire allemande. Cette entrée aura lieu mercredi, 1er mars, à dix heures du matin. L'armée allemande occupera l'espace compris entre la Seine et la rue du Faubourg Saint-Honoré, à partir de la place de la Concorde jusqu'au quartier des Ternes.

L'effectif des troupes introduites ne dépassera pas trente mille hommes. L'évacuation aura lieu immédiatement après la ratification des préliminaires par l'Assemblée nationale.

La commission nommée par la Chambre pour assister les négociateurs part aujourd'hui pour Bordeaux. La discussion commencera de suite. L'armée allemande pourvoira elle-même à sa subsistance et ne fera aucune réquisition. Les soldats seront autant que possible logés dans les bâtiments de l'Etat. L'armée française occupera la rive gauche de la Seine. Nul ne pourra se présenter en armes ni en uniforme sur le terrain occupé par les troupes allemandes.

Le gouvernement fait appel à votre patriotisme et à votre sagesse; vous avez dans vos mains le sort de Paris et de la France elle-même. Après une résistance héroïque, la faim vous a contraints de livrer vos forts à l'ennemi victorieux.

Les armées qui pouvaient venir à votre secours ont été rejetées derrière la Loire. Ces faits, incontestables, ont obligé le gouvernement et l'Assemblée nationale à ouvrir des négociations de paix. Pendant six jours, nos négociateurs ont disputé le terrain pied à pied. Ils ont fait tout ce qui était humainement possible pour obtenir les conditions les moins dommageables.

Ils ont signé des préliminaires de paix qui vont être soumis à l'Assemblée nationale. Pendant le temps nécessaire à l'examen de ces préliminaires, les hostilités eussent recommencé, et le sang aurait inutilement coulé sans une prolongation d'armistice.

Cette prolongation n'a pu être obtenue qu'à la condition d'une occupation partielle et très momentanée d'un quartier de Paris. Cette occupation sera limitée au quartier des Champs-Elysées. Il ne pourra entrer dans Paris que trente mille hommes, et ils devront se retirer dès que les préliminaires de la paix auront été ratifiés, ce qui ne peut exiger qu'un petit nombre de jours.

Si cette convention n'était pas respectée, l'armistice serait rompu.

L'ennemi, déjà maître de nos forts, occuperait de vive force la cité tout entière. Vos propriétés, vos chefs-d'œuvre, vos monuments, garantis aujourd'hui par la convention, cesseraient de l'être. Ce malheur atteindrait toute la France. Les affreux ravages de la guerre, qui n'ont pas encore dépassé la Loire, s'étendraient jusqu'aux Pyrénées.

Il est donc absolument vrai de dire qu'il s'agit du salut de Paris et de la France. N'imitez pas la faute de ceux qui n'ont pas voulu nous croire lorsque, il y a huit mois, nous les adjurions de ne pas entreprendre une guerre qui devait être si funeste.

L'armée française, qui a défendu Paris avec tant de courage, occupera la rive gauche de la Seine pour assurer la loyale exécution du nouvel armistice.

C'est à la garde nationale à s'unir à elle pour maintenir l'ordre dans le reste de la cité.

Que tous les bons citoyens qui se sont honorés à sa tête et qui se sont montrés si braves devant l'ennemi reprennent leur ascendant, et cette cruelle situation d'aujourd'hui se terminera par la paix et le retour de la prospérité publique.

THIERS,
Chef du pouvoir exécutif de la République française.
JULES FAVRE,
Ministre des affaires étrangères.
ERNEST PICARD,
Ministre de l'intérieur.

ORDRE DU JOUR.

Le rappel a été battu cette nuit sans ordres.

Quelques bataillons, la plupart trompés, ont pris les armes et ont servi, à leur insu, de coupables desseins.

Il n'en est pas moins constant que l'immense majorité de la garde nationale résiste à ces excitations, et qu'elle a compris ses devoirs imposés en ce moment à tout citoyen, à tout Français digne de ce nom.

Le gouvernement lui confie donc, sans hésitation, la garde de la cité; il compte sur son dévouement, sur son intelligence, pour maintenir dans ses quartiers un ordre rigoureux dont elle comprend plus que jamais la nécessité.

La moindre agitation peut fournir des prétextes et amener d'irréparables malheurs. La garde nationale aidera ainsi la ville de Paris à traverser une crise douloureuse, et elle la préservera de périls que le calme et la dignité peuvent seuls conjurer.

Les auteurs des désordres seront recherchés activement et mis dans l'impuissance de nuire.

Le gouvernement s'est adressé à la population tout entière, et lui a fait connaître la situation générale.

Le général commandant supérieur fait appel à la garde nationale, et, au nom des intérêts les plus sacrés de Paris et de la France, il attend d'elle un concours actif, dévoué et patriotique.

Le général commandant en chef, la garde nationale et l'armée de Paris,

VINOY.

LES PROTESTATIONS.

Sur la proposition de M. de Villemessant du *Figaro*, les directeurs des journaux de Paris se sont réunis chez M. Guéroult, de l'*Opinion Nationale*, pour conférer sur l'attitude qu'il convenait à la presse de prendre lors de l'entrée des troupes allemandes à Paris.

Les directeurs des journaux ont décidé qu'ils cesseraient de paraître pendant tout le temps de l'occupation. Le *Figaro* dès la veille avait cessé sa publication et ses bureaux étaient fermés avec cette indication: *Fermé pour cause de deuil*.

Trois seuls journaux ont paru avec une note identique indiquant cette résolution, à laquelle ont adhéré même la *Cloche* et le *Mot d'Ordre*.

Pour éviter que les petites feuilles dites à un sou ne se croient dispensées de cette manifestation, le syndic des imprimeurs, M. Dubuisson, a réuni ses confrères et leur a fait prendre l'engagement de refuser leurs presses à toute publication périodique.

L'affiche suivante a été apposée sur les murs de Paris:

Citoyens!

L'Allemagne a commandé un *défilé* de ses barbares dans la cité des "*enfants de la famine*". — A cette provocation répondons par le dédain....

A cette humiliation opposons une attitude digne, telle qu'il convient à un peuple écrasé par la force et le nombre, mais non déshonoré. Que pas un *Français digne de ce nom* ne laisse sortir, ce jour-là, ni sa femme, ni ses enfants! Que les fenêtres soient closes, les boutiques fermées, les rues désertes! — Que Guillaume et Bismarck n'aient pour témoins de leur parade que des murs et des pavés, [illegible]

Signé: UN COMITÉ DE PATRIOTES.

Le commandant de la garde nationale de Belleville, a adressé à ses Compagnons d'armes une proclamation dans laquelle on lit les phrases suivantes: [illegible]

[illegible] La justice militaire recherche les auteurs de ces crimes.

"Le gouvernement, qui protégera ses agents contre le retour de ces méfaits, a pris des mesures efficaces pour rétablir l'ordre dans les quartiers qui en ont été le théâtre. Les malheurs de la patrie sont une raison de plus pour qu'il veille au respect de la dignité de la cité, et, avec le concours de tous les bons citoyens, il n'y faillira pas."

Le *Journal des Débats* raconte avec beaucoup de détails le crime qui a fait l'objet de la note du *Journal officiel*. L'auteur du récit assistait à une démonstration républicaine sur la place de la Bastille, lorsque, dit-il, des vociférations sinistres, partant du côté de la rue Saint-Antoine, vinrent faire diversion.

Il continue en ces termes:

"Nous voyons un groupe composé de 300 à 500 personnes conduire ou plutôt traîner un individu assez bien vêtu, ayant la tête nue, et que tiennent au collet deux chasseurs à pied. Cent voix crient à la fois: "A l'eau! à l'eau! c'est un roussin! c'est un mouchard de Piétri!" D'autres crient: "Ah! ils se figurent qu'ils vont recommencer leurs jeux de casse-tête! pas de pitié! il faut faire un exemple qui nous débarrasse des mouchards!"

"Si l'on en croit les on dit de la foule, cet individu avait été vu un crayon à la main prenant note des numéros des bataillons arrivant sur la place. Interpellé à ce sujet par des chasseurs à pied, il aurait répondu que cela ne les regardait pas. Ceux-ci l'auraient appelé mouchard et il aurait frappé un des militaires avec son [illegible]. On l'aurait fouillé et on aurait alors trouvé dans les poches de son paletot un revolver ainsi que des papiers émanant de la préfecture et indiquant qu'il appartenait à la police. Cette découverte aurait excité une colère qui n'avait pas tardé à dégénérer en une exaspération furieuse qu'il devenait extrêmement difficile de calmer.

"Le malheureux fut traîné du côté du canal, et l'arrêt de la foule allait être exécuté sans miséricorde, lorsque des citoyens plus calmes eurent la bonne pensée de pousser la foule devant le poste, où pénétrèrent l'individu arrêté et quelques-uns de ceux qui le conduisaient. L'officier qui commandait la compagnie de la garde nationale de service (9e bataillon) fit fermer les grilles.

"Les deux quais se garnissaient de milliers de curieux. Un millier d'autres stationnaient devant le poste et réclamaient le prisonnier ou l'exécution de la sinistre sentence. L'officier monta sur la grille et expliqua à la foule que son devoir était de garder le prisonnier afin de le faire envoyer à la préfecture; il engageait donc le public à se calmer. On ne tint aucun compte de ses exhortations. On cria: "c'est cela, ils vont le faire échapper. Qu'on nous le rende!"

"Des chasseurs à pied escaladèrent la grille et s'introduisirent dans le poste, d'autres citoyens en firent autant. Le poste ne tarda pas à être envahi, et on reprit le prisonnier que l'on put, cette fois encore, sauver en l'entraînant de l'autre côté de la place, près de la rue de la Roquette. Mais les furieux, s'excitant les uns les autres, n'étaient point satisfaits; ils poussaient les cris de: "Tapez dessus! Il faut l'assommer! Ne le laissez pas aller par là! Il faut le noyer!"

"Pendant ce temps, les coups de poing et les coups de pied pleuvaient sur le prisonnier qui, à ce moment, était plus mort que vif et dont l'attitude aurait cependant dû exciter la commisération de ceux qui le maltraitaient.

"Chose inouïe, à cette heure-là, une heure, il pouvait y avoir sur la place de la Bastille environ vingt mille personnes. Les forcenés qui réclamaient la mort de la victime n'étaient pas plus de quatre ou cinq cents, et encore y avait-il parmi eux deux cents gamins. Eh bien, cette minorité l'emporta. On emporta le prisonnier vers le boulevard Bourdon. Là, il a supplié qu'on lui permît de se brûler la cervelle. Les chasseurs à pied, qui n'avaient pas cessé de le tenir au collet, le firent monter sur un banc [illegible] du Grenier d'abondance, et posèrent à la foule cette question: "Voulez-vous permettre au prisonnier de se brûler la cervelle avec son revolver?" — Non! non! répondirent deux cents voix éraillées, à l'eau! à l'eau! il n'aurait qu'à tirer sur quelqu'un! ne lui rendez pas son revolver!"

"Le cortège s'avança par le quai Henri IV. La rage des forcenés avait redoublé. Ils poussèrent la cruauté jusqu'à prévoir le cas où la victime pourrait savoir nager et par suite échapper à la mort. Ils prirent la précaution, sur la berge, de garrotter leur prisonnier et de lui attacher solidement les bras et les jambes. On le porta comme un véritable paquet en passant sur les péniches amarrées à cet endroit, et on le lança à une assez grande distance dans la Seine.

"Nous ne saurions trop le répéter, un pareil acte a pu être commis impunément en présence de plusieurs milliers de spectateurs qui se bornaient à assister paisiblement à toutes les péripéties de ce drame émouvant.

"Le courant n'a pas tardé à entraîner le corps du malheureux. Des misérables, poussant la férocité dans ses dernières limites, lui jetaient des pierres et s'armaient de bâtons pour repousser le corps que le courant ramenait près des bateaux.

"A plusieurs reprises, les pilotes de deux bateaux-mouches se sont approchés de façon à pouvoir jeter la bouée de sauvetage, mais chaque fois on leur criait de se retirer. Et comme ils ne tenaient pas compte de ces cris, on leur adressait des menaces violentes. Ne paraissant pas bien comprendre ce qui se passait, ils ont fini par s'éloigner.

"La victime de ce crime odieux a été entraînée sous l'estacade qui existe à la pointe de l'île Saint-Louis, où elle a disparu. Les recherches qui ont été faites ensuite pour retrouver le corps sont restées infructueuses.

"Ces horribles scènes n'ont pas duré moins de deux heures.

"Sur le quai Henri IV, deux personnes ayant hautement blâmé ce qui venait de se passer, ont été insultées et poursuivies par une bande de gamins. Ce n'est pas sans peine que ces honorables citoyens parvinrent à échapper aux cris de: "A l'eau! à l'eau! c'est un mouchard!" proférés contre eux. Rue du Petit-Musc et rue Beautreillis, on poursuit d'autres individus que l'on accuse d'appartenir à la police; presque au même moment, un fait semblable se produisait boulevard Beaumarchais.

"Nous revenons place de la Bastille, et nous voyons successivement défiler des détachements des 74e, 164e, 77e, 219e bataillons, la 7e compagnie du 183e, qui est précédée d'un fanion vert, au milieu duquel figure le bonnet rouge phrygien avec une cocarde tricolore; le 135e, précédé d'un drapeau noir sur lequel sont inscrits ces mots: "La République ou la mort!" Ce drapeau est hissé à la grille du chapiteau, à côté d'un autre également noir, appartenant à un bataillon dont nous ignorons le nom, et qui porte cette inscription: "Libre pensée. — Deuil politique!"

"Viennent successivement des détachements du 109e, du 5e bataillon de marche; des 87e, 19e, 226e, 65e, 191e, 87e, 160e, 118e, 176e, 189e; la loge de l'Alliance du rite écossais; des gardes mobiles de la Seine, des zouaves, des francs-tireurs, douze soldats de la ligne, des gardes nationaux du 14e arrondissement (Montrouge), des détachements des 66e, 39e, 158e, 190e, 141e, 89e, 146e.

"Vers cinq heures, on attache au bras droit du Génie de la Liberté un drapeau rouge qui vient d'être apporté par des gardes nationaux.

"La foule qui envahit la place, le commencement du faubourg Saint-Antoine, la rue Saint-Antoine, et les boulevards augmente à tel point que la circulation des voitures devient extrêmement difficile. Les chevaux sont forcés d'aller au pas; malgré cette affluence, nous trouvons la rue de Rivoli remplie de monde se dirigeant encore vers la colonne de la Bastille.

"Les cafés, les marchands de vin et les marchands de fleurs d'immortelles sont les seuls qui n'aient pas lieu de se plaindre de la journée.

"Une lettre, signée d'un témoin oculaire, et que nous avons sous les yeux, ajoute au récit qu'on vient de lire, un dernier détail.

"Au moment où le malheureux était précipité dans la Seine, un bateau-mouche descendait la Seine. Comme quelques passagers faisaient mine de tenter le sauvetage:

"—Laissez-le! nous voulons faire justice nous-mêmes, vocifère la foule.

"Et la victime fut entraînée au courant de l'eau."

Le malheureux noyé par les agitateurs de la Bastille était un agent de la préfecture de police; il portait sur lui une carte d'identité qui ne laissait aucun doute sur la nature de sa profession.

Il se nommait Vincenzini.

Le *Mot d'Ordre* se borne à parler en ces termes des scènes de la Bastille:

"Les manifestations républicaines ont continué dans la journée d'hier, toujours *avec calme et dignité*."

Quant au *Cri du Peuple*, il s'exprime ainsi:

"Les manifestations républicaines ont continué aujourd'hui au pied de la colonne [illegible] de dignité, dans un calme terrible."

Que penser de ce calme, de cette dignité qui consistent à jeter un homme dans la Seine après l'avoir attaché à une planche? Démocrates, devenons-nous fous!!

☞ La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne se vend que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre au No 182 de la rue du Canal.

—Nous lisons dans le Journal de Paris: [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Spéciales à "l'Abeille."

Le général Chanzy n'a pas été exécuté.

L'Assemblée nationale à Versailles.

Thiers ordonne à Vinoy de supprimer l'insurrection.

Menaces des insurgés si l'Assemblée ne vient pas à Paris.

Circulaire du gouvernement sur l'état des choses.

Les maires de Paris s'opposent aux élections communales.

Le "Journal Officiel" du comité central républicain.

Extrait contenant les griefs du parti.

L'Assemblée nationale paraît vouloir céder aux insurgés.

Plan qui accorde les élections municipales.

Plan pour l'élection des commandants de la garde nationale.

Le voyage de Napoléon est une ovation continue.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 21 mars — Le général Chanzy est prisonnier des insurgés. L'exécution de la sentence de mort prononcée contre lui a été retardée. Lecomte a été battu d'une manière épouvantable par les insurgés.

L'Assemblée nationale s'est réunie hier mais elle a fait peu de chose. La population est terriblement excitée par l'absence de 120 des membres.

Le général Vinoy, avec 20,000 hommes de troupes, a été chargé de supprimer l'insurrection. On craint qu'on ne puisse pas compter sur les troupes.

Thiers a donné l'ordre positif à Vinoy de supprimer l'émeute, mais il exprime l'espoir que les insurgés écouteront la raison.

Le gouvernement n'inspire aucune confiance et des quantités considérables de monde quittent Paris.

Rouher a été arrêté à Boulogne par ordre du gouvernement de Versailles et a été brutalement traité par la populace.

De nouvelles barricades ont été élevées.

Le général Chanzy est à l'hôpital par suite des mauvais traitements qu'il a reçus.

On parle du général Cremer comme commandant des gardes nationales qui gardent toutes les routes de Paris pour prévenir une invasion.

Une proclamation signée par Louis Blanc, Victor Schoelcher et autres proposent, pour la satisfaction des vœux légitimes du peuple français, que les gardes nationaux élisent leurs propres chefs et qu'un conseil municipal soit élu par le suffrage de tous les citoyens.

Le Comité central a publié lundi son journal officiel intitulé *Journal officiel de la Fédération républicaine*. Ce journal annonce que le comité abdiquera ses pouvoirs après l'élection d'un nouveau comité.

Les insurgés ont fermé les bureaux du *Figaro* et du *Gaulois*. Ils ont maintenant possession de toute la ville.

Les boutiquiers de Versailles sont mécontents et impatients de voir l'Assemblée nationale prendre une décision.

Versailles, 21 mars. — Vingt mille hommes de troupes sont dans le voisinage de l'Assemblée.

L'Assemblée nommera un comité pour prendre en considération l'état de la France, et la nécessité de mettre en état de siège les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Plus tard, Paris, 21 mars. — Le gouvernement des insurgés annonce qu'il conservera les forts pour assurer la défense de la capitale. Il a envoyé à Thiers un ultimatum fixant le 23 comme le dernier jour pour le retour de l'Assemblée à Paris. Si elle ne vient, [illegible]; les gardes nationales révolutionnaires marcheront sur Versailles.

Londres, 21 mars, 10 heures.—Le conseil municipal de Rouen a voté une adresse au gouvernement déplorant l'insurrection de Paris, recommandant de promptes mesures et offrant son appui. Des adresses semblables ont été envoyées par des officiers. On craint que ces adresses aient peu [illegible] sur les classes ouvrières.

Les commissaires chargés de faire le traité entre la France et la Prusse sont arrivés à Bruxelles.

Le gouvernement de Versailles a adressé une circulaire rassurante aux départements, les informant que la situation à Paris n'a pas empiré. Les actes criminels des révolutionnaires sont unanimement désavoués. Le général Chanzy et d'autres officiers sont toujours détenus, mais on espère qu'ils seront promptement relâchés.

Les maires de Paris refusent de tenir des élections communales.

Le gouvernement promet une prompte intervention par l'armée qui est maintenant devant Versailles et il termine en donnant l'assurance que la plus grande partie du pays est calme.

Les journaux de Paris se sont réunis et ont décidé que la convocation des électeurs pour demain est nulle et que l'opinion publique est décidément contre le comité qui l'a ordonnée; que le comité s'implique dans des actes illégaux et criminels et que le moment est venu où la garde nationale de Paris doit se montrer et mettre fin à ce déplorable état de choses.

Plus tard. — Les indignités commises sur le général Chanzy et les nombreuses arrestations arbitraires ont soulevé l'indignation générale. Le gouvernement de Versailles est décidé à rétablir l'ordre.

Londres, 21 mars—Le correspondant parisien du Times télégraphie que nombre de personnes ont été fusillées, sans forme de procès, dimanche. Les gardes nationaux fusilleront Thiers, Vinoy et d'Aurelles, s'ils sont pris. Une forte réaction a commencé parmi les habitants respectables. Conséquemment le comité tâche d'avoir l'amiral Saisset pour commandant des gardes nationaux.

Versailles ressemble à un camp. Les prisonniers de Metz et de Sedan offrent leurs services au gouvernement.

A partir de Douvre, le voyage de Napoléon a été une ovation.

Berlin, 21 mars. — Le Parlement allemand a été ouvert aujourd'hui par l'empereur Guillaume qui a prononcé en personne le discours du trône. L'Empereur a dit: [illegible] une lutte glorieuse mais ardue, que l'Allemagne a victorieusement soutenue pour l'indépendance. Je suis porté tout d'abord à remercier Dieu pour les succès historiques avec lesquels il a béni la fidèle union des alliés d'Allemagne, l'héroïsme et la discipline des armées et le dévouement du peuple. Nous avons les avantages pour lesquels nos ancêtres ont combattu, l'unité de l'Allemagne et la sécurité de ses frontières, [illegible]

Londres, 21 mars—Il est officiellement déclaré [illegible]

[illegible] dans sa détermination à respecter les préliminaires de paix [illegible].

Un appel aux départements les invite à donner promptement leur adhésion à la [illegible].

Le Journal contient aussi des exhortations à la [illegible] la République, la Justice et la Vérité. [illegible]

Le comité répudie toute participation dans l'exécution des généraux Lecomte et Thomas.

Londres, 21 mars—Les archives de la Banque de France ont été transportées à Versailles, et les billets [illegible] ont été détruits.

M. Combatz, qui se dit le directeur-général du télégraphe, a défendu la circulation des télégrammes politiques.

Les insurgés, en plusieurs occasions, ont tiré les uns sur les autres, mais par méprise.

Les journaux des insurgés déclarent qu'ils sont disposés à traiter avec le gouvernement de Versailles aux conditions suivantes: L'élection d'un Conseil communal par le peuple de Paris, la réorganisation de la garde nationale avec pouvoir d'élection et de renvoi des officiers, et la suppression de la préfecture de police de Paris.

Versailles, 21 mars—A l'Assemblée nationale aujourd'hui Grévy a fait un discours où il a dénoncé l'insurrection de Paris. Clemenceau a présenté un plan pour l'élection d'un conseil municipal pour le gouvernement intérieur de Paris. L'urgence de ce plan a été votée par l'Assemblée. Un plan pour l'élection des commandants de la garde nationale a été présenté. Quelques députés ont dénoncé les assassinats récemment commis. Louis Blanc, Tirard, Floquet et Dufour ont été les principaux orateurs.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 21 mars—Eu égard à l'état des affaires à Porto Rico, le capitaine-général Baldrich a donné sa démission. [illegible]

A propos des affaires de cette île, le *Diario* de cette ville [illegible] Porto Rico [illegible].

Dans un engagement, à Cinco Villas, le chef des insurgés Antonio Villiga s'est rendu, et un autre chef, Copéis, a été tué. Avant de se rendre, Villiga a tué son compagnon Fernandez, qui avait essayé de se rendre.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 21 mars—Le steamer des E.-U. Tennessee est arrivé à Key-West.

Il y a maintenant 150 démocrates à la Chambre, l'Indiana, et le Connecticut, la Californie et le Texas ne sont pas encore représentés.

La délégation de la Caroline du Sud s'est rendue aujourd'hui auprès du Président qui, à une question, a répondu que les troupes resteront dans la Caroline jusqu'à ce que la paix y soit rétablie ainsi que l'obéissance aux lois.

SÉNAT.—Les amendements de la Chambre au bill du comité d'investigation ont été discutés dans la séance du matin, après quoi ils ont été adoptés.

[illegible]

M. Hamilton, du Texas, a été mis dans le comité des réhabilitations; mais il a demandé la permission de s'en retirer, attendu qu'il était opposé à toute levée d'interdiction politique qui soit spéciale [illegible]. Il a été excusé.

La résolution prescrivant la législation pour la session, a été discutée sans qu'on ait pris un parti. Le Sénat s'est ajourné.

Washington, 21 mars. — Les démocrates du District ont nommé R. T. Merrick comme délégué.

Les délégués du Congrès indiquent un ajournement final pour lundi.

NOUVELLES DIVERSES.

Raleigh, 21 mars—M. Bragg a terminé sa plaidoirie aujourd'hui, dans l'affaire d'impeachment.

Louisville, 21 mars—Une dépêche de Frankfort au *Courier Journal* dit qu'un bill a passé à la Chambre basse de la Législature pour soumettre les ingénieurs à une licence et pour prohiber l'emploi d'ingénieurs sans licence. Cette mesure concerne la conduite des machines à vapeur pendant dans la ville.

New York, 21 mars—Arrivé en Europe, le steamer Frankfort.

Louisville, 21 mars—Trois compagnies du 7ème régiment de cavalerie des Etats-Unis, sous le commandement du colonel Merrill, sont arrivées ce soir du Fort Leavenworth.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 21 mars, au soir—Fonds sans changement.

Liverpool, 21 mars, au soir—Coton ferme à la clôture, middling uplands 7 1/4 à 7 3/8, Orléans 7 1/2 à 7 5/8. Vendu 10,000 balles. Porc ferme 85.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 21 mars, au soir—Coton ferme. Vendu 4000 balles, middling uplands 15. Farine un peu plus ferme de 7 à 7 60. Whiskey 91.

New York, 21 mars, au soir—Argent 11 à 11 1/4. Change 9 1/2 à 10. Or 111 1/2. 5-20 de '62 112 3/8.

New York, 21 mars—Café plat et sans changement. Sucre en bonne demande et plus ferme. Bon à bon 9 3/4 à 9 1/2. Mélasse calme, Nlle-Orléans [illegible].

Savannah, 21 mars—Coton ferme et en bonne demande. Mid. 14. Stock 69,000 balles.

Charleston, 21 mars—Coton plat et nominal. Mid. 13 3/4. Stock 25,000 balles.

Mobile, 21 mars—Coton plat. Mid. 14. Stock 60,000.

Memphis, 21 mars — Coton calme et faible. Middling 14.

Cincinnati, 21 mars—Coton en bonne demande, middling 14 à 14 3/8. Farine sans changement. Provisions en baisse. Porc en baisse à 20 50. Bacon en baisse. Whiskey 86.

Louisville, 21 mars — Coton ferme et meilleure demande. Vendu 2,000 balles. Middling 14 1/4. Farine calme et faible. Extra de famille à 5 50. Porc calme et faible. Porc 20.50. Jambons [illegible] 12. Graisse 13.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 21 mars — Descendant: Les steamers Natchez, Wm McGowan et barges.

Louisville, 21 mars — Temps clair et agréable. Mercure 60. [illegible] Arrivé, le steamer [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

Memphis, 21 mars — Temps clair. Mercure 70. Descendu, le Bismarck.

Cincinnati, 21 mars—Parti, le Potomac, pour la Nouvelle-Orléans. Temps clair et agréable.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe à la Loutre, 21 mars, 6 P. M. — Arrivées: La barque norvégienne Flora, de Mobile, sur lest; la goëlette Fanny.

Passe du Sud-Ouest, 21 mars, 6:30 P. M. — Arrivés: La barque Mary E. Libby, en 6 jours de la Havane, sur lest; le navire Uncle Joe, en 57 jours de Middlesboro, Angleterre, avec des rails; le steamer St. Louis, de Liverpool.

Dépêches d'hier soir.

Washington, 21 mars—Sénat—Le Sénat discute l'amendement de la Chambre au bill d'enquête [illegible] que le rapport du comité soit [illegible] à la connaissance du peuple par la voie de la presse.

M. Morton, de l'Indiana et M. Thurman, de l'Ohio, ont eu une prise sérieuse, et l'opinion prévaut [illegible] que Morton a trouvé son maître.

Passe du Sud-Ouest, 21 mars, midi—Baromètre, 30; vent, N.-E. frais. Arrivés: barque J. H. Henry, [illegible] de Mobile, sur lest; steamer Alice, [illegible] d'Indianola, via Galveston; steamer Lodona, de New-York; brick Anita Owen, de la Havane, sur lest.—Partis: steamer Western Metropolis et brick L. M. Merritt.

Londres, 21 mars, midi—Consolidés [illegible].

Francfort, 21 mars, midi—Bons 96 1/4.

Liverpool, 21 mars, midi—Coton ferme, Orléans 7 1/2 à 7 5/8, ventes 10,000 balles.

New York, 21, midi—[illegible]

—Nous lisons dans le [illegible]: [illegible]

Les troubles qui, ainsi que nous l'avons dit, se sont produits au Creusot à l'occasion des élections, [illegible] Toulon, [illegible]

Suivant le Siècle, M. Gustave Naquet, [illegible] du Peuple de Marseille, que Gambetta avait nommé préfet de la Corse, aurait été arrêté à Ajaccio.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT. — On a entendu hier M. Rochereau dans l'affaire du vol de la rue St-Louis. Sa déposition est à peu près semblable à celle de M. Crozat, mais avec plus de détails.

M. Castellanos a produit, comme preuve, [illegible] que M. Rochereau a reconnu [illegible] comme venant de son bureau. Ce qu'on sait jusqu'ici ne peut laisser aucun doute sur le fait du vol même, et par cela même les témoignages qu'on peut avoir encore à entendre sur ce fait n'éveillent pas beaucoup d'intérêt. Mais il en sera différemment quand il s'agira de prouver par qui le vol a été exécuté; alors les moyens seront mis en scène, les prévenus auront à se défendre, les acteurs seront [illegible] et le spectacle aura sans doute beaucoup d'attraits. Tous les audienciers attendent ce moment avec impatience.

LA TAXE D'ECOLE.—Le juge Dibble, membre du bureau des Ecoles publiques, est descendu du siège et [illegible] les mandements et les injonctions pour demander au juge Léaumont, qui le remplace, un ordre contre le Conseil de ville qui refuse de lever une taxe pour les écoles, attendu que la taxe municipale, pour quoi que ce soit, a été limitée par l'Etat à 2 pour cent et que cette limite est atteinte. La Législature ne pourrait pas plus donner à un simple bureau d'éducation publique le droit de fixer une taxe à sa fantaisie et sans limite.

AFFAIRE DE LA DETTE D'ETAT.—M. Benedict qui représente l'Etat, a produit hier, devant la Huitième Cour de District deux pièces importantes dans l'affaire Nixon: la première est un état des recettes et dépenses de l'Etat, du 1er décembre 1870 au 21 février 1871. La seconde est un exposé exact du montant actuel de la dette de l'Etat. Par l'une on voit que les dépenses [illegible] les recettes [illegible] et par l'autre, que la dette de l'Etat dépasse [illegible] la limite constitutionnelle.

MUTINERIE.—Une douzaine d'hommes de l'équipage du navire St-James qui est arrivé dimanche à l'embouchure du fleuve, en 45 jours de Liverpool, ont été arrêtés en vertu d'un mandat du commissaire des Etats-Unis Weller. Ils sont accusés par le capitaine W. Peterson de mutinerie en mer. Les hommes répondent que ces poursuites sont intentées contre eux pour les empêcher de porter plainte contre le capitaine et son premier officier qui les ont traités brutalement pendant toute la traversée. Un d'eux est mort de faim et un autre, faute de soins, dans sa maladie. Ils ajoutent que le capitaine a tué un matelot qui ne pouvait aller sur le pont, pour raison de maladie. Ils disent que pendant plusieurs jours ils n'ont eu à manger que [illegible].

ORGANISATION D'UNE AUTRE ECOLE ALLEMANDE.—L'Association Allemande des Ecoles a eu une réunion lundi, sous la présidence de M. A. Elmer Bader, et a pris des mesures pour établir dans le Premier District, une école semblable à celle qui a été fondée dans le Deuxième.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Lundi soir, vers 6 heures, un jeune homme, nommé Charles Leiber, a tenté de mettre fin à sa vie en sautant dans le fleuve, près du débarcadère des bestiaux. Mais il avait été aperçu par M. Hally et plusieurs autres personnes qui l'ont sauvé et l'ont [illegible] au poste. On dit que ce jeune homme, qui demeure rue Valet, est sujet à des accès de folie.

FEU.—Le feu a pris hier, vers 1 heure, à la grocerie de Louis Balser, au coin des rues Prosper et Bagatelle, et une conflagration sérieuse en aurait pu être le résultat sans les efforts du maître de la grocerie et de ses voisins qui sont parvenus à éteindre promptement l'incendie.

NOYÉ.—Un matelot nommé John Mallon, est tombé par accident, de la barque anglaise John Wright, dans le fleuve et s'est noyé; l'accident est arrivé devant la rue Congrès.

CONSEIL DE VILLE.—A la séance d'hier soir, M. Shaw a présenté une résolution chargeant le maire d'informer la Compagnie du Canal du Lac Borgne et du Mississipi que le Conseil ne reconnaît pas comme constitutionnelle la loi de la Législature qui donne à cette Compagnie le drainage de la ville en fixant le prix du travail; que la ville a le droit de procéder de la sorte [illegible] en faisant faire le travail au plus bas taux, et que toute tentative de prendre possession des travaux de drainage serait faite aux risques et périls de la Compagnie.

La résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle porte que la ville recevra des soumissions pour le drainage.

Une communication a été reçue du gouverneur annonçant la nomination de M. Corkerine comme administrateur des améliorations, en remplacement de M. West, [illegible] et de M. Romick, administrateur du commerce, en remplacement de M. Emley, qui s'est sauvé en laissant un déficit dans sa caisse.

Le Conseil s'est ajourné.

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL BEAUREGARD. Les journaux de la Virginie ont publié la lettre suivante:

Bureaux de la Compagnie des chemins de fer de la Nlle-Orléans et Carrollton, Nlle-Orléans, 7 mars 1871.

M. H. W. Burton, "Daily Index," Petersburg, Va.

Cher monsieur: J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 26 février dernier. Il y a quelque temps, [illegible] dans plusieurs journaux, que j'étais allé en France pour prendre le commandement d'une armée française, mais je n'ai pas cru utile et important de démentir ce faux rapport, et de dire au public que je n'ai pas quitté les Etats-Unis depuis 1865.

Etant d'origine française (mes ancêtres ayant émigré de France en Louisiane il y a plus d'un siècle) mes sympathies étaient pour la France dans la dernière guerre qu'elle vient de soutenir contre l'Allemagne; mais n'étant pas un "officier de fortune" (un aventurier militaire), je ne suis pas disposé à offrir mes services dans une lutte où je n'étais intéressé ni directement ni indirectement. Bien plus, il aurait pu paraître plus que présomptueux de la part d'un ancien officier confédéré de supposer qu'il aurait pu être d'une grande utilité à un pays qui pouvait fournir les meilleurs officiers et les meilleurs soldats du monde.

Après les désastres de Sedan et de Metz, qui ont permis aux Allemands de concentrer toutes leurs forces contre la courageuse ville de Paris, le sort de la France semblait fixé. Continuer la lutte après la reddition de Paris, lorsque toutes les armées allemandes pouvaient inonder la France de leurs soldats, et anéantir toutes ses ressources, eût été tout simplement un suicide. Il ne lui restait d'autre alternative que de faire de nécessité vertu, d'apaiser ses lions et de se soumettre à son sort cruel, [illegible] jetant un coup d'œil sur son histoire depuis Charlemagne, de mettre tout son espoir dans l'avenir.

Agréez, etc.

G. T. BEAUREGARD.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, le MERCREDI 22 mars courant, à 7 heures et demie du matin, à l'Eglise de l'Annonciation pour le repos des âmes de AIMÉE & LÉON MARCHAND. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ce service. 16 mars—2t

Marchandises de Printemps.

LE soussigné annonce à ses clients que son magasin est ouvert de nouveau avec un magnifique assortiment de vêtements de printemps, et chapeaux pour hommes et enfants, ainsi que chemises, [illegible], etc., etc.

Il sollicite les vêtements sur commande et de [illegible].

C. LAZARD, No 195, Vieille-Levée, 21 mars—1m Encoignure Ste-Anne.

P. MARCHAND, PHARMACIEN, (Successeur de E. LEDEUX) COIN MARAIS ET ST-PHILIPPE. [illegible]

JULES MOSSY, NOTAIRE PUBLIC, [illegible] Gallier Court. 22 mars—1m—PP Nouvelle-Orléans.

A Vendre. UNE MACHINE A VAPEUR [illegible] MOULIN A RIZ [illegible]

ECOLE ST-MAURICE (Carrollton) [illegible]

DISPARU [illegible]

COW PEAS! COW PEAS! 1500 boisseaux de POIS de la Caroline. [illegible] A. B. DURAND, [illegible]

SOIERIES CHINOISES — ET — JAPONAISES.

Ayant réussi à acheter tout le stock de Soieries importées par la barque LAWRENCE, directement de Hong-Kong, nous invitons les acheteurs à venir examiner ces étoffes rares.

D. H. HOLMES, 155 RUE DU CANAL 155 — ET — 15 RUE BOURBON 15. 17 mars—2f PP

NATTES INDIENNES Véritables.

LE soussigné ayant fait des achats considérables à la VENTE A L'ENCAN de la cargaison de la barque LAWRENCE, Disposera d'un assortiment complet des Meilleures Nattes De Canton, Aux Prix les plus réduits. Désireux d'écouler promptement ces marchandises, nous les céderons à A une très légère augmentation sur le prix d'achat.

D. H. HOLMES 155 RUE CANAL 155 — ET — 15 RUE BOURBON 15.

Nouvelles Marchandises de PRINTEMPS chez GUÉBLE & NIPPERT, 137 RUE DU CANAL 137.

REÇU par le steamer Chrysolite, de Liverpool, un complet assortiment de GANTS DE PEAU DE TOUS GENRES. Gants blancs à 1, 2, 3 et 4 boutons, Gants vert lumière et bleu de ciel, Un nouvel envoi de nos excellents gants à 75c la paire. Garnitures et Boutons. Rubans pour Robes et Ceintures. Ombrelles, En-tout-cas, Eventails, etc. Devants de Chemises, Cravates, Caleçons, etc. Un lot d'Eventails et autres Chinoiseries achetés à la Vente d'Encan de la Cargaison de la barque "Lawrence" que nous sommes prêts à céder avec une très faible avance sur le prix d'encan. GUÉBLÉ & NIPPERT. 21 mars—1m PP

EAUX MINERALES. ATTENDU ET A VENDRE: BITTER WATER, de Friedrichshall, EAU DE VICHY, EAU BLUE LICK, EAU EXCELSIOR, de Saratoga, EAU GEYSER, EAU HOTHORN, &c, qui arriveront sous peu. FREDERICKSON & HARTE, Au No 139 de la rue du Canal, Bâtisse Touro. 10 mars—3m PP

HENRY TRICOU. EUGENE BOISSEAU. TRICOU & BOISSEAU, 88 - - Common St. - - 88. ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX feutre et laine, pour hommes et enfants. CHAPEAUX paille et Campêche, CHAPEAUX pour femmes et fillettes. 11 mars—3m

Une occasion rare. LE marché particulier le plus grand et le plus avantageusement situé, à l'angle des rues Broad et Conquet, parfaitement installé et faisant d'excellentes affaires. [illegible] J. M. HOYLE. 21 mars—1m Au No 58 rue du Canal.

AVIS. J. TURCOTTE ayant acheté le MAGASIN JACKSON, [illegible] Ste-Anne et Chartres, et ayant associé M. J. A. LAROSE à ses affaires, la maison continuera sous le nom social de TURCOTTE & LAROSE. Tous ceux qui doivent à l'ancienne maison sont priés de venir payer le plus tôt possible afin de balancer les livres. J. TURCOTTE, J. A. LAROSE. 14 mars—6f

McINTYRE & APPLEGATE, PLOMBIERS, Au No 249 de la rue Poydras, Nlle-Orléans. Marchands, en gros et au détail, d'articles de Plomberie, Pompes en fer et en cuivre, Fourneaux de Cuisine, etc. 21 fév—3m—PP

Maison à louer. 121 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourbon.—Au mois ou à bail. S'adresser à HENRY CHIAPELLA, Avocat, 4 Gallier Court. 23 fév—1m

Nouveau Magasin. AU BON MARCHÉ! HYPOLITE MENGELLE, ex-associé de la maison J. C. Bermel, vient d'ouvrir un magasin de Cheveux, de Modes et d'Articles de Fantaisie. Ces articles sont vendus à si bon marché, que les dames feront bien, avant de faire leurs emplettes, de visiter le No 39, rue du Canal. 16 mars—1m

Livres de droit. VENANT d'être reçus de New York un grand assortiment de LIVRES DE DROIT, des dernières éditions. Les avocats feront bien de venir examiner ces ouvrages. [illegible] 12 Commercial Place.

A Vendre. UN MOULIN (au complet) [illegible] à moudre [illegible] de maïs, de gris, etc. On le vendra à très bon marché. S'adresser à J. T. BLAFFER & CO. [illegible] 21 et 23 de la rue Bienville, Et 16 de la rue Gravier.

Burgundy Port. 100 quarts Burgundy No. 1. [illegible] SHERRY [illegible] A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 35 Vieille-Levée.

Divers! Divers!! 100 barils Porc Mess lourd, [illegible]

DIVERS—[illegible]

Changement de domicile. Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis qu'il a transféré son domicile au No 86, rue de Bourbon. [illegible] F. POUJOL.

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 132 et 136, rue Vieille-Levée, 132 et 136.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes. BOSTON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 132 et 136 de la rue Vieille-Levée.

Vor. HEBERT & Cie, 59, RUE DE CHARTRES, Coin Bienville, Librairie Française, SEULS AGENTS DIRECTS DE: L'ILLUSTRATION, du MONDE ILLUSTRÉ, de la REVUE DES DEUX MONDES, des MODES PARISIENNES, ainsi que de TOUTES les publications françaises de MÉDECINE, de LITTÉRATURE, de SCIENCES, d'ARTS, de MODES, etc. etc. Aussi, du Courrier des Etats-Unis, [illegible], du Messager Franco-Américain, de New-York.

Articles pour Bureaux. Un grand et magnifique assortiment de Papiers peints. 59 RUE DE CHARTRES 59 COIN BIENVILLE.

Avis. PAR suite d'incendie, MM. DESBONS & BONNECAZE ont transféré leur établissement de CONFISERIE du coin des rues Royale et St-Pierre au coin des rues Bourbon et Toulouse [illegible] avec promptitude et à des prix modérés.

Avis aux bons Fumeurs. GRAND CHOIX DE CIGARES De l'importation directe de la Havane, COMPRENANT les meilleures marques—Telles que: Carolina, Aceptacion et Figaro et Intimidad, Eureka, [illegible], Regalia Britannica, Regalia del Rey, Media Regalia, Brevas, Londres, Londres de Corte, [illegible], Conchas et Trabucos [illegible]. AUX FABRICANTS DE CIGARES. Un lot d'excellent Tabac en feuille du Mexique. [illegible] J. LEVEQUE, 46 Rue Vieille-Levée 46.

AVIS. Mme. Vve. O. SAUSSAYE. 66 Rue Royale 66, Entre Conti et Bienville. Informe ses amis et le public en général qu'elle vient d'ouvrir un magasin de Chaussures pour dames et enfants. Chaussures faites sur commande. 28 fév—1m

A. COUTIN, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR, Au No 50 de la rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, Lne. Spécialité de Vins, Eaux-de-vie et Liqueurs de choix. 7 mars—6m

SAISON D'AUTOMNE. LEON GODCHAUX, [illegible] RUE DU CANAL [illegible] et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée. HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS, LINGE DE DESSOUS, CHAPEAUX. Un assortiment considérable et des mieux choisis, POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS. [illegible] NOTA—Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, [illegible]

MULLS SUISSES En magasin et attendus, A vendre par J. G. LINGHAM & CO. Au No 7 de la rue Carondelet.

Redmond B. Mannion, 30 Rue Carondelet, 30. EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur: N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres, DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris, S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne, M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort. Et leurs correspondants. 21 mars—3m PP

[illegible] TRAITEMENT pratique des hernies, [illegible]

C. F. HOLLE & CO., Négociants Commissionnaires ET EXPEDITEURS, [illegible] Lager Beer de Cincinnati. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 21 MARS—CLASSE No 68.

5	72	33	43	64	76	78	29	60	17	35	15	14

Les tirages [illegible]. HOWARD, SIMMONS & Co., [illegible] Commissaires.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans. 157 CANAL 157 (Incorporé le 15 mars 1855) OFFICIERS: F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président. SAM. JONES, Jr., Trésorier. Directeurs: Dr. W. Newton Mercer, [illegible]

Crescent City Live Stock Landing —AND— Slaughterhouse Company. LE Conseil de Direction de cette Compagnie se compose aujourd'hui comme suit: C. CAVAROC, Président, PAUL ESTEBEN, WM. FAGAN, J. T. AYCOCK, LOUIS RUCH, J. P. BOURDE, WM. MAYLHIE, B. BEAUBAY, J. GEHRING Jr. D. SCRUGGS, Secrétaire. Le tarif habituel demeure en vigueur. 17 mars—2f D. SCRUGGS, secrétaire.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands—Au No 100 de la rue du Canal. Nlle-Orléans, 13 mars 1871. L'ELECTION annuelle de onze Directeurs aura lieu, aux bureaux de cette compagnie, le LUNDI, 3 avril 1871, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. G. W. NOTT, Secrétaire. 14 mars—td 3 avril

Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nouvelle-Orléans. CAPITAL $500,000. LE PUBLIC est prévenu que des livres de souscription au capital de cette Compagnie sont ouverts au Bureau de la Banque du Peuple, coin St Pierre et Vieille-Levée. On peut venir s'y inscrire, de midi à 2 heures de l'après-midi.

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire, CONTRE L'INCENDIE.

Capital $5,000,000 en or.

AYANT reçu d'Angleterre des instructions qui étendent de beaucoup les limites prescrites à cette Agence, je suis prêt à assurer, contre l'incendie, aux taux les plus bas, toute espèce de marchandises, les articles de ménage et les bâtiments. La réduction (rebate) habituelle sera accordée aux assurés. Directeurs à la Nlle-Orléans, MM. J. F. SCHROEDER, S. MAYWARD, C. H. SLOCOMB. R. S. MUSGROVE, Agent général, Bureaux, No. 6 de la rue Baronne.

Association pour l'Assurance de la Vie en Amérique. Département de la Louisiane et du Texas, Au No 6 de la rue Carondelet. L'ELECTION annuelle de président, vice-président et d'un Board de treize directeurs de ce département aura lieu, à ses bureaux, le LUNDI, 3 avril 1871, de 11 heures et demie du matin à 2 heures de l'après-midi. SAML. FLOWER, secrétaire.

Banque de la Nouvelle-Orléans. Nlle-Orléans, 2 mars 1871. AVIS est donné aux actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Orléans qu'une assemblée générale aura lieu le 3 avril 1871, [illegible] N. AUGUSTIN, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans. Nlle-Orléans 21 février 1871. UNE élection de neuf Directeurs de cette banque [illegible] CHAS. LÉO DUPUY, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans, [illegible] CONFORMÉMENT à une résolution adoptée [illegible] J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

[illegible] LE livre de souscription [illegible] G. J. LAUGLAND.

Compagnie du Gaz Hydro-Carbonique de la Nouvelle-Orléans. Bureau, No 30 de la rue Carondelet. LA COMPAGNIE DE GAZ HYDRO-CARBONIQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS [illegible]

F. [illegible] 704 et 706 Broadway, New York. [illegible]

Prêt d'Argent, A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES Au No 129 rue Royale. 21 fév—1m Entre Toulouse et St-Pierre.

DENTISTES. LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, [illegible] PRESERVEZ VOS DENTS [illegible]

$20 Seulement $20. [illegible] MERMILLOD [illegible]

GUANO PELICAN. LA COMPAGNIE D'ENGRAIS (The New Orleans Guano and Fertilizing Company) [illegible]